

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 223-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.271

Déposée le: 02.09.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Zimmermann (Frutigen, UDC) (porte-parole)
Rappa (Burgdorf, PBD)
Arn (Muri b. Bern, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Filiales de BKW : égalité des armes et transparence

Le Conseil-exécutif est chargé, à titre de mesure immédiate, d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir en sa qualité d'actionnaire majoritaire pour obliger BKW Energie SA à faire l'entière transparence sur les rapports de propriété de ses filiales vis-à-vis du public, des milieux économiques et des PME.

Il est en particulier chargé de faire en sorte que :

1. toutes les filiales de BKW soient immédiatement reconnaissables comme telles sur leurs sites Internet, et ce en particulier sur leurs logos ou leurs raisons sociales, mais aussi dans les profils ou les documentations de l'entreprise sur chaque site web ;
2. lors d'un appel d'offres, il ne soit pas admis que plusieurs filiales déposent une offre ;
3. si des filiales participent à la phase d'étude et d'appel d'offres, toutes les filiales soient exclues de la réalisation.

Développement :

A l'heure actuelle, il y a un manque de transparence absolu sur les rapports de propriété des filiales de BKW. Ce n'est qu'en effectuant soi-même des recherches sur le site Internet de BKW Energie SA qu'on peut identifier les filiales appartenant au groupe BKW. Et l'absence de transparence ne fait que croître, car certaines filiales ont elles-mêmes des filiales.

Cette situation fait qu'il n'est absolument pas possible de savoir si plusieurs filiales de BKW se présentent dans le cadre d'un même appel d'offres.

Le fait que des bureaux d'ingénieurs et d'étude lancent les appels d'offres et que les mandats soient confiés à des filiales est une réalité quotidienne. Il est toutefois grotesque à bien des égards que lors de la réalisation, la conduite des travaux soit exercée par des filiales tandis que d'autres filiales construisent, toute indépendance étant de ce fait réduite à néant. Le groupe BKW opère ainsi avec ses filiales à la limite de la légalité, et son cas pourrait voire devrait être porté devant la COMCO.

Destinataire

- Grand Conseil